



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Affectation du résultat budgétaire de 2015

Séance du 31 mars 2016

Convocation du 25 mars 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente et mars à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-cinq mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vignerot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 31 mars 2016

OBJET : Affectation du résultat budgétaire de 2015

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 pour le budget de la Ville,

Vu le budget primitif de l'exercice 2016 qui reprend les résultats de l'exercice 2015,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2015 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 5 190 539,13 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

- d'affecter 2 613 031,86 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2016 ;
- de reprendre le solde, soit 2 577 507,27 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2016.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

